



Promesse d'embauche verbale pendant 2 ans

Par **elenica**, le **16/03/2010** à **14:03**

Bonjour, rnj'ai été employée en contrat cec pour occuper un poste d'adjointe responsable, à plusieurs reprises on m'a promis verbalement une embauche en cdi, ce travail me plaisait énormément aussi ai-je refusé deux postes en cdi pour deux autres entreprises comme responsable de magasin et responsable d'un établissement de restauration rapide. finalement mon contrat cec a pris fin et je n'ai pas été embauchée, j'ai appris qu'une personne occupait mon poste en cdi. durant ce contrat cec j'ai eu une formation de manager en relation avec mon poste ce qui m' a confortée dans l'idée que je serais réellement embauchée en cdi. hors il n'en a rien été. j'ai été remplacée par une personne embauchée en cdi.rnj'ai 55 ans et depuis je n'ai pas retrouvé de travail. puis je contester cette embauche en cec pour un poste permanent , faire valoir la promesse d'embauche, et contester mon remplacement par l'embauche d'une personne en cdi; merci de vos réponses